



Commission
européenne



Une Europe sociale forte qui protège

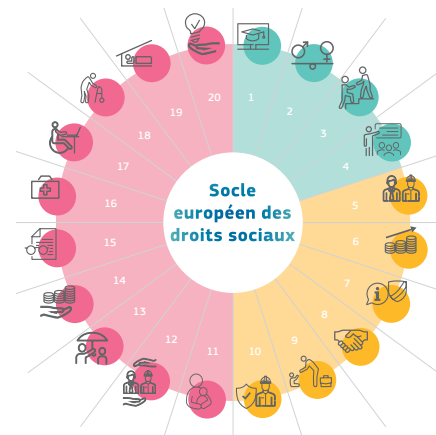
#SocialRights

Renforcer l'Europe sociale

En 2019, l'Union européenne a défini une nouvelle approche ambitieuse pour une Europe **juste** et **inclusive**, qui **protège** ses citoyens et ouvre des **nouvelles perspectives**.

Lors du [sommet social de Porto](#) en 2021, les dirigeants, les institutions et les partenaires sociaux de l'Union européenne (UE) ont convenu de **placer les questions sociales au cœur des politiques de l'Union**.

Nous avons fixé **trois objectifs sociaux à l'échelle de l'UE** qui doivent être atteints d'ici 2030 dans les domaines de l'emploi, de la formation et de la réduction de la pauvreté et nous nous sommes engagés à traduire les principes du socle des droits sociaux en **actions bénéfiques pour les citoyens**.



2021

2030

Au moins

78%

de la population âgée de 20 à 64 ans devrait avoir un **emploi**



2021

2030

Au moins

60%

des adultes devraient **suivre une formation** chaque année



Réduire d'au moins

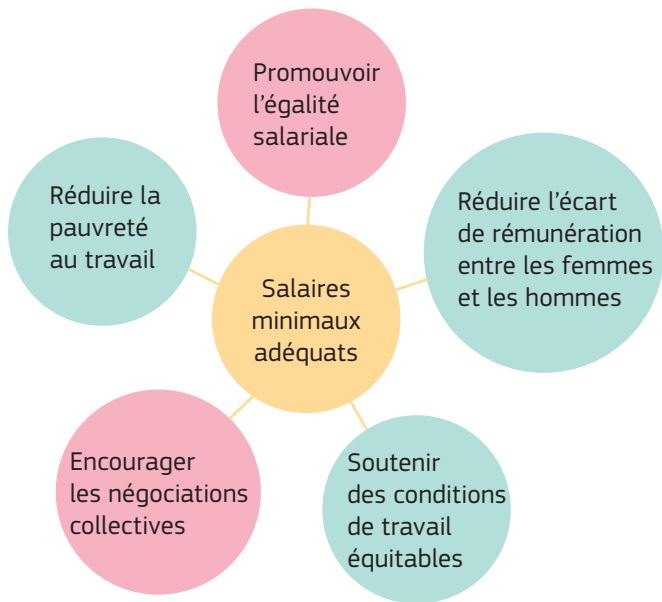
15 million

le nombre de personnes **exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale**.

Des salaires minimaux adéquats

En vigueur depuis 2022, la **directive de l'UE relative aux salaires minimaux adéquats** établit un cadre commun visant à **lutter contre la pauvreté au travail et à promouvoir les négociations collectives**.

De nombreux États membres s'inspirent déjà de cette directive et mettent en œuvre des mesures pour remédier à cette question urgente.



Des emplois et des stages de qualité pour les jeunes

Les jeunes méritent d'avoir accès à tous les moyens et à toutes les chances possibles pour bien démarrer dans la vie et trouver un emploi de qualité.

L'UE soutient les États membres en leur fournissant **des financements et des orientations stratégiques** afin d'aider les jeunes à acquérir la formation nécessaire pour décrocher un bon emploi et s'épanouir dans la vie.

Personne ne devrait se sentir exclu de la société. En tendant la main aux personnes les plus marginalisées, notre objectif est de construire une Europe inclusive.

En outre, la Commission a proposé une série d'initiatives visant à **améliorer les conditions de travail des stagiaires** ainsi que la qualité des stages et l'accès à ceux-ci au sein de l'UE.



Paquet «Soutenir l'emploi des jeunes»

68%

des jeunes stagiaires ont trouvé un emploi à l'issue de leur stage.

50 millions

de jeunes participant aux programmes de la **garantie pour la jeunesse** ont trouvé un emploi, un apprentissage ou un stage, ou ont suivi des études et des formations complémentaires depuis 2013.

2,5 millions

Depuis 2013, l'**Alliance européenne pour l'apprentissage** a fourni 2,5 millions de stages d'apprentissage.

900

organisations participent à des centres d'excellence professionnelle financés par l'UE, promouvant ainsi les **compétences professionnelles** dans des secteurs tels que les énergies renouvelables et l'intelligence artificielle.

4



Stimuler l'économie sociale

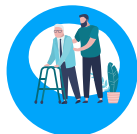
L'**économie sociale** privilégie l'humain ainsi que les causes sociales et environnementales par rapport au profit.

Les entités de l'économie sociale répondent aux principaux défis de nos sociétés, opérant dans des secteurs allant des services sociaux et de soins au logement, en passant par les loisirs et l'énergie abordable.

L'Europe dénombre 2,8 millions d'entités de l'économie sociale, employant 14 millions de personnes



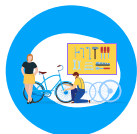
Coopératives



Mutuelles



Associations
(y compris les associations caritatives)



Fondations



Entreprises sociales

L'UE a lancé un **plan d'action** et élaboré des **lignes directrices à l'intention des États membres** afin de contribuer à la croissance et à la prospérité de l'économie sociale, de faire connaître son potentiel et d'améliorer l'accès au financement.

Le nouveau [portail européen de l'économie sociale](#) constitue un point d'entrée clair pour toute personne recherchant des informations sur les politiques, les initiatives et les financements de l'UE.



Comblen l'écart entre les femmes et les hommes

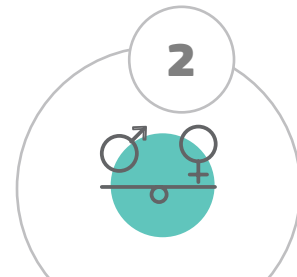
Dans l'UE, **les femmes gagnent 13 % de moins que les hommes** pour le même travail.

La législation de l'UE contribue à combler cet écart de rémunération en [renforçant la transparence des salaires](#).

- 1** Les employeurs devront fournir des informations sur le niveau de rémunération initial ou une fourchette correspondante dans l'offre d'emploi ou avant l'entretien d'embauche.
- 2** Les employés auront le droit de demander à leur employeur des informations sur leur niveau de rémunération individuel et sur les niveaux de rémunération moyens.
- 3** Les employeurs comptant au moins 100 salariés seront tenus de publier des informations sur l'écart de rémunération entre les travailleurs hommes et femmes.

Les nouvelles règles de l'UE [amélioront également l'équilibre hommes-femmes](#) dans les postes de décision, en exigeant que les femmes occupent au moins 40 % des postes d'administrateurs non exécutifs ou 33 % de tous les postes d'administrateurs dans les grandes sociétés cotées.

En finançant des projets d'accueil des jeunes enfants, l'UE aide également les femmes à réintégrer le marché du travail.



Renforcer le dialogue social

Le dialogue social est une pierre angulaire de l'économie sociale de marché en Europe

La Commission a présenté une [initiative](#) visant à **accroître la participation des partenaires sociaux à l'élaboration des politiques de l'Union** et a invité les **États membres à renforcer leurs capacités à cet égard**.

Informar et consulter les travailleurs sur les décisions essentielles de l'entreprise peut contribuer à anticiper et à gérer les changements, en les impliquant activement dans le processus.

La Commission a proposé une directive visant à renforcer [les comités d'entreprise européens](#), des organes d'information et de consultation qui permettent aux travailleurs d'être associés aux décisions portant sur des questions transnationales et les concernant directement.

La directive facilite l'institution de comités d'entreprise européens, renforce l'équilibre entre les femmes et les hommes en leur sein, garantit la consultation des travailleurs avant la prise de décision et favorise son application effective.

L'UE et les partenaires sociaux ont organisé un sommet à **Val Duchesse** afin de [renouveler leur engagement commun en faveur du dialogue social européen](#).



Renforcer les compétences des travailleurs

Plus de trois quarts des entreprises de l'Union rencontrent des difficultés à trouver des travailleurs possédant les compétences nécessaires.

L'UE aide les citoyens à acquérir les compétences requises sur le marché du travail d'aujourd'hui et de demain, notamment celles indispensables pour mener à bien la transition numérique et écologique.

La Commission a lancé plusieurs nouvelles initiatives pour encourager l'apprentissage tout au long de la vie.

D'ici à 2030, au moins 60 % des adultes devraient suivre une formation chaque année.

En 2022, 2 millions de personnes ont bénéficié d'une formation dans le cadre du pacte pour les compétences, où les partenaires identifient les pénuries de compétences dans l'UE et s'engagent à donner des formations afin de répondre à cette demande.

Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM) illustre la solidarité de l'UE en aidant les travailleurs et indépendants licenciés en finançant des services de conseil, de recherche d'emploi et de formation professionnelle. En 2021 et 2022, l'UE a mobilisé 51,8 millions d'euros pour aider plus de 13.000 travailleurs licenciés et travailleurs indépendants neuf États membres à trouver un nouvel emploi.



Les fonds de l'UE investissent environ **65 milliards d'euros dans la formation.**



Soutenir les entreprises dans leur recrutement

Afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences, la Commission a mis en place le **soutien actif et efficace à l'emploi** (EASE). Ce programme aide les États membres et les services de l'emploi à faciliter les transitions professionnelles des travailleurs et à moderniser la formation professionnelle pour répondre aux besoins en main-d'œuvre.

L'UE soutient les États membres dans [leur transition vers la neutralité climatique](#) en leur fournissant des conseils sur une transition équitable.

Elle contribue à attirer les talents internationaux et à promouvoir la mobilité au sein de l'Union grâce aux [mesures sur la mobilité des talents et des compétences](#). La Commission a également proposé la création du [réservoir européen de talents](#) pour faciliter le recrutement de demandeurs d'emploi provenant de pays tiers et pour pallier les pénuries de main-d'œuvre.



La pénurie de main-d'œuvre dans **l'industrie manufacturière et la construction** est 3 x plus élevée qu'il y a dix ans.



La pénurie de main-d'œuvre dans **les services** a augmenté de plus de 50 % depuis 10 ans.



Bien que plus de 90 % des emplois nécessitent des compétences numériques, **seulement 56 % des adultes** en Europe possèdent des compétences numériques de base.



L'Europe va perdre **un million de personnes** sur les marchés de l'emploi chaque année d'ici à 2050, **en raison du vieillissement de la population.**



Améliorer les conditions de travail des travailleurs des plateformes

L'économie des plateformes connaît une croissance rapide, mais les personnes travaillant sur des plateformes de travail numériques sont susceptibles de ne pas bénéficier des droits du travail et des prestations sociales auxquels elles ont droit, tels que l'assurance maladie et l'assurance accidents, le salaire minimum, les congés payés et les allocations de chômage.

Parmi les 28 millions de personnes concernées, 5,5 millions pourraient être incorrectement qualifiées de travailleurs non salariés.

Une directive de l'UE visant à [améliorer les conditions de travail](#) des personnes travaillant sur les plateformes entrera bientôt en vigueur.

Cette directive de l'UE a pour objectifs de:

- 1 Clarifier le statut professionnel des personnes travaillant sur des plateformes numériques.
- 2 Accroître la transparence dans l'utilisation d'algorithmes.
- 3 Assurer une supervision humaine des décisions automatisées.
- 4 Accorder le droit de contester les décisions automatisées et de les rectifier si nécessaire.



Plus de 500 plateformes dans l'UE

5



Garantir un environnement de travail sûr

La législation de l'UE garantit aux travailleurs un **environnement de travail sûr**. En 2021, la Commission a adopté le **cadre stratégique de l'UE en matière de santé et de sécurité au travail**.

De nouvelles règles ont été adoptées pour réduire l'exposition des travailleurs aux substances dangereuses.

— La limite d'exposition à **l'amiante**, qui peut provoquer un cancer, **a été divisée par dix** (passant de 0,1 fibre/cm³ à 0,01 fibre/cm³).

— La limite d'exposition au **plomb**, qui peut affecter le système reproducteur, **a été divisée par cinq** (passant de 0,15 mg/m³ à 0,03 mg/m³).

— Introduction pour **la première fois d'une limite d'exposition au travail** aux **diisocyanates**, qui peuvent entraîner des maladies respiratoires (6 µg NCO/m³).



Soutenir les travailleurs pendant la pandémie

Afin de soutenir les travailleurs et les employeurs pendant la crise de la COVID-19, la Commission a lancé, à l'échelle de l'UE, l'instrument **SURE** (soutien à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence). Ce programme a aidé les États membres à maintenir les entreprises à flot et à garder leur personnel, contribuant ainsi à assurer aux travailleurs de conserver leurs moyens de subsistance.



Protège l'emploi
des citoyens



Soutien
financier
temporaire



Déploiement
rapide



Complète
les efforts
nationaux



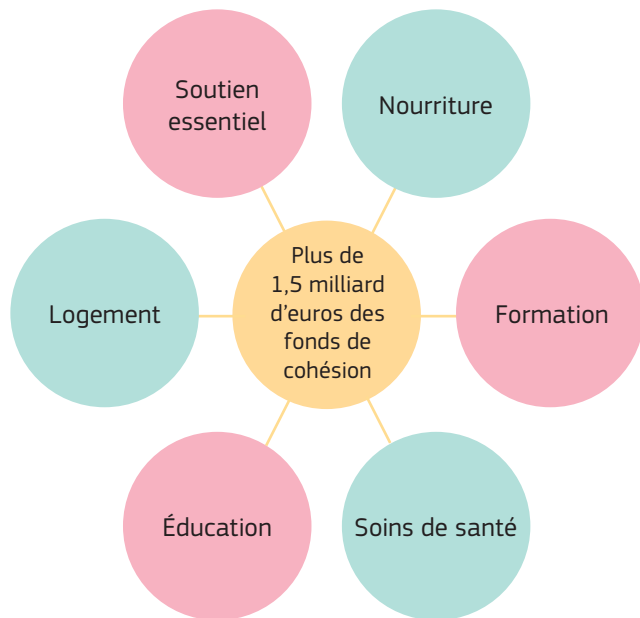
Solidarité
entre les États
membres



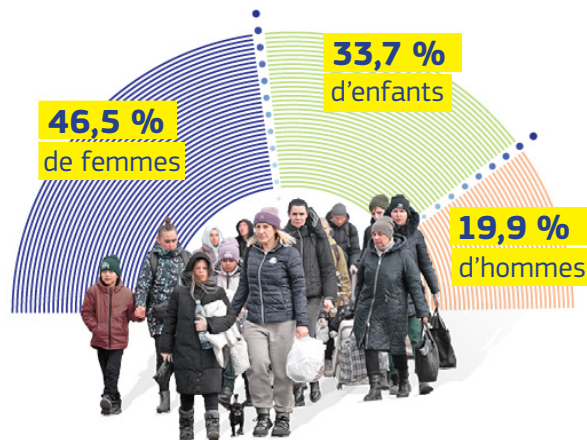
En 2020, une aide financière de **98,4 milliards d'euros** a été distribuée à **19 États membres**, soutenant ainsi **31,5 millions de salariés et travailleurs indépendants**, et plus de **2,5 millions d'entreprises**.

Soutenir les personnes fuyant la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine

Depuis février 2022, la Commission fournit aux États membres des orientations pour [faciliter l'intégration des personnes qui ont fui l'Ukraine](#) dans l'UE.



Plus de **4 millions de personnes** bénéficient d'une protection temporaire



1,5 million de contrats de travail signés par des Ukrainiens dans l'UE

Lutter contre la pauvreté et l'exclusion

Lors du **sommet social de Porto** en 2021, les dirigeants de l'UE se sont engagés à réduire, d'ici à 2030, le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale d'au moins 15 millions, dont 5 millions d'enfants, par rapport à 2019. Chaque État membre s'est fixé son propre objectif pour atteindre cet objectif commun.

L'UE a **investi plus de 30 milliards d'euros du Fonds social européen plus** pour aider les pays, les régions et les villes à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ce montant comprend une enveloppe de plus de 6 milliards d'euros destinée à soutenir les enfants en situation de pauvreté.

Plus de 95 millions de personnes dans l'UE étaient exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2022.



20



Aider les enfants à risque de pauvreté

Dans l'UE, 20 millions d'enfants sont confrontés à la pauvreté ou à l'exclusion sociale.

La pauvreté des enfants crée souvent un cercle vicieux où les enfants pauvres deviennent des adultes pauvres.

La [garantie européenne pour l'enfance](#) vise à briser ce cercle en assurant que les enfants issus de ménages défavorisés aient accès aux services essentiels et ne soient pas confrontés à l'exclusion sociale une fois adultes.



Un accès gratuit et effectif des enfants dans le besoin aux services suivants:



Éducation et garde d'enfants



Éducation et activités parascolaires



Au moins un repas sain chaque jour d'école



Soins de santé

Un accès effectif des enfants dans le besoin:



Alimentation saine



Logement adéquat

11



Réduire le sans-abrisme

Chaque nuit en Europe,
895.000 personnes
dorment dans la rue ou dans
un abri. Un $\frac{1}{3}$ des personnes
en hébergement d'urgence sont
des enfants.

En 2021, les États membres et des parties prenantes se sont engagés, dans la **déclaration de Lisbonne**, à travailler ensemble pour mettre fin au sans-abrisme d'ici 2030.

Pour soutenir cet objectif, la Commission a lancé la [plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme](#).

Cette plateforme facilite l'échange de bonnes pratiques entre les autorités de toute l'UE ainsi que la collecte de données.

De nombreux États membres disposent désormais d'une stratégie de lutte contre le sans-abrisme.



**Le Fonds social européen plus
finance des projets contre
le sans-abrisme et pour le
logement abordable.**

19



Accorder la priorité aux soins de longue durée

L'Europe est confrontée à une crise majeure dans le domaine des soins, marquée par de graves pénuries de personnel, un manque d'attrait pour le secteur et le vieillissement de la main-d'œuvre.

Pour faire face à cette situation, l'UE a publié des [nouvelles orientations](#) visant à rendre les soins de longue durée plus largement disponibles, plus accessibles et de meilleure qualité. Cela implique notamment d'améliorer les conditions de travail, **d'attirer davantage de personnes vers le secteur des soins et de renforcer les financements nationaux.**



© stock.adobe.com

Nombre de personnes nécessitant des soins de longue durée en UE



30,8
millions

2019

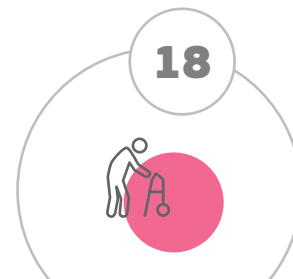
33,7
millions

2030

+23,5%

38,1
millions

2050



Promouvoir l'égalité pour les personnes handicapées

Dans l'UE, environ 100 millions de personnes ont une forme de handicap. La [stratégie de l'UE relative aux droits des personnes handicapées 2021-2030](#) vise à permettre aux personnes handicapées de mener une vie autonome, d'apprendre dans des environnements inclusifs et d'occuper des emplois de qualité.

De nouvelles règles de l'UE introduiront une [carte européenne du handicap et une carte européenne de stationnement](#) pour les personnes handicapées afin de faciliter leur accès à des conditions spéciales, à un traitement préférentiel et à des droits en matière de stationnement lorsqu'elles séjournent dans d'autres États membres.

**Cependant, les défis persistent:
1 personne handicapée sur 2 se sent discriminée.**



Seule la moitié des personnes handicapées occupent un emploi, contre 3/4 des personnes sans handicap.

Les personnes handicapées sont 50 % plus susceptibles **d'être exposées à la pauvreté ou à l'exclusion sociale.**



Seulement 29,4% des personnes handicapées obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 43,8 % des personnes sans handicap.

Les personnes handicapées sont 4 x plus susceptibles que les personnes sans handicap à avoir des besoins de santé non satisfaits.



17



Améliorer le revenu minimum

Le revenu minimum est **une aide financière de dernier recours** pour les personnes sans emploi. Ces paiements en espèces permettent aux ménages qui en ont besoin de subvenir à leurs besoins essentiels, à payer leurs factures et à vivre dans la dignité.

L'UE a adopté de **nouvelles lignes directrices** pour moderniser les **dispositifs de revenu minimum** afin de les rendre plus efficaces et de sortir les gens de la pauvreté, tout en aidant les citoyens capables de travailler à retrouver un emploi de qualité.

Elle peut également apporter un soutien financier aux États membres dans leurs investissements et leurs réformes sur le revenu minimum.



1 Protéger les personnes les plus vulnérables en réduisant le risque de pauvreté et d'exclusion sociale.



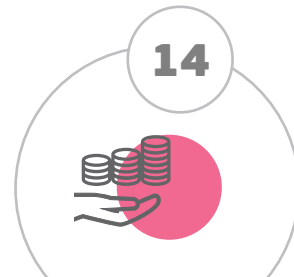
2 Aider les personnes capables de travailler à retrouver un emploi via des mesures d'incitation et de soutien.



3 Contribuer aux objectifs de l'UE en matière d'emploi et de réduction de la pauvreté d'ici 2030.



4 Maintenir les finances publiques.



Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2024
© Union européenne, 2024

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Sauf indication contraire, la réutilisation de ce document est autorisée sous licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC-BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée à condition que le crédit approprié soit accordé et que tout changement soit indiqué.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments n'appartenant pas à l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Photos : © Shutterstock, © Adobestock, © Gettyimages, 2024.

Pour en savoir plus sur les efforts déployés par l'UE pour construire une Europe juste et inclusive, consultez le site suivant: ec.europa.eu/social

ISBN 978-92-68-14183-0

doi:10.2767/29477

KE-06-24-057-FR-N



Publications Office
of the European Union